

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE
de

COULOUNIEIX-CHAMIER
(Dordogne)

Accusé de réception en préfecture
024-212401384-20180410-2018041020-DE
Date de télétransmission : 10/04/2018
Date de réception préfecture : 10/04/2018

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le 3 avril, les membres du Conseil municipal de la Commune de Coulounieix-Chamiers, se sont réunis à dix huit heures trente dans la salle du Conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le 26 mars 2018, conformément aux articles L.2121.10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Pierre ROUSSARIE, Mme Joëlle CONTIE, M. Abdelhamid EL MOUEFFAK, Mme Mireille BORDES, M. Patrick CAPOT, Mme Janine MOREAU, M. Jean-Pierre CLUZEAU, Mme Nicole DRZEWIECKI-KLINGLER, M. Francis CORTEZ, Mme Dominique ATTINGRE, M. Christian GARCIA, Mmes Nicole ROUFFINEAU, M. Mustapha BELLEBNA, Mme Josiane DUCROCQ, M. Jean-François MARTINEAU, Mme Sandra ROBIN-SACRE, M. Jacques LEROY, Mme Huguette BILLAT, M. Philippe VALEGEAS, M. Jean-Charles VANDROUX, Mme Dominique THOMAS, M. Yves SCHRICKE, Mme Sylvie WITTLING, M. CUISINIER, Mme Nadine GAYET, M. Jean-Paul BENJAMIN, M. Jean-Marie RICAUD.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme Annick COFFINET-OTHON donne pouvoir à M. Jean-François CUISINIER.

ÉTAIT ABSENT NON REPRÉSENTÉ :

M. Bernard BARBARY.

PARTICIPAIENT À LA RÉUNION :

MM. Yohann TOSTIVINT, Directeur Général des Services, Philippe TOUGNE, Directeur des Services Techniques, Vincent BELLOTEAU, collaborateur de cabinet, Mmes Céline JOUENNE, Directrice des Ressources Humaines et Cécile VALPREMY, secrétariat du Maire.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Jean-Charles Vandroux est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

M. le Maire ouvre la séance à 18h30 et constate que le quorum est atteint. Le P.V de la séance précédente est déclaré approuvé à l'unanimité.

Séance du 3 avril 2018

2018/20

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018

RAPPORTEUR : Monsieur Patrick CAPOT

Le Conseil municipal, sur le rapport de la Commission Vie associative, et sur la proposition de Monsieur le Maire, fixe le montant des subventions allouées à diverses associations pour l'exercice 2018 comme indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération.

Ces subventions ont été proposées en respectant le cadre fixé par les orientations budgétaires et en prenant en compte différents critères :

- préférences communales,
- critères sociaux, éducatifs et sportifs,
- projets subventionnés dans le cadre de partenariats avec la commune,
- prise en compte des autres formes de participation de la commune (locaux, fluides, personnels, moyens mis à disposition...),
- concernant les associations nationales et départementales à retombées locales, ont été pris en compte la particularité humaniste dans le domaine de la défense des Droits de l'Homme, le caractère politique de la liberté des peuples, le respect des personnes handicapées ainsi que la protection de la santé et la lutte contre la maladie.

Il est précisé que Mesdames et Messieurs les Président(e)s ainsi que les membres du bureau d'associations ne prennent pas part au vote de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré conformément au tableau ci-dessous :

- **APPROUVE** les montants des subventions proposés pour les associations au titre de l'exercice 2018.
- **ARRETE** les subventions aux associations au titre de l'exercice 2018 à la hauteur des sommes envisagées, conformément aux montants prévus au budget primitif 2018 à savoir la somme de **310 487 euros**.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

Proposition adoptée à l'unanimité.



POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,

Jean-Pierre ROUSSARIE

Nom de l'association	MAD salaire + charges	Demande 2018	Proposition	vote
1-Associations communales				
ALC		6000,00€	4000,00€	
All boards family		2000,00€	2000,00€	
Amicale des locataires CC		4500,00€	4500,00€	
Association sportive collège Jean Moulin		200,00€	200,00€	
Association habitants des Veyriers		100,00€	100,00€	
CIFPH/ Politique de la ville		400,00€	400,00€	
Comité Vallon du cerf		100,00€	100,00€	
Comité des fêtes		1000,00€	1000,00€	
Coteaux de France		100,00€	100,00€	
FCPE collège		534,00€	534,00€	
FCPE Primaire		534,00€	534,00€	
Ludogénération		2000,00€	500,00€	
Mieux vivre à Pagot		1000,00€	800,00€	
Centre social	97851,72€	44500,00€	40000,00€	
Politique de la ville		27800,00€	27800,00€	
Arnault de Mareuil		200,00€	200,00€	
Atelier artisanal Périgourdin		500,00€	500,00€	
MERILLER vapeur		600,00€	500,00€	
Vent d'ouest		300,00€	300,00€	
FLEP	55650,00€	2400,00€	2400,00€	
Zicatous		150,00€	150,00€	
AMICEAD		1000,00€	500,00€	
ANCAC CC		150,00€	150,00€	
FNACA CC		130,00€	150,00€	
FOPAC CC		250,00€	150,00€	
Les fils des morts pour la France		150,00€	150,00€	
Aïkido club uranage		150,00€	150,00€	
ASPTT subvention aux sections sportives	5254,00€	7400,00€	5500,00€	
Budo club		1000,00€	1000,00€	
COCC	4787,00€	23410,00€	22000,00€	
Ecole Parents Educateurs du Périgord		2000,00€	2000,00€	
Entente cycliste ECTC24		1500,00€	1500,00€	
Pétanque club		500,00€	400,00€	
Rando plus 24		500,00€	100,00€	
A républicaine anciens combattants CC		150,00€	150,00€	
Comité de quartier du bas Chamiers		200,00€	100,00€	
Comité d'Org Centenaire Guerre 14/18		3500,00€	3500,00€	
union dance		500,00€	400,00€	
Amicale Habitants de GUILLEMOTTE		150,00€	100,00€	
SONORIUM FRANCOPHONE		800,00€	300,00€	
UDIAMOLAL France		350,00€	100,00€	
CHAM COUNTRY 24		1000,00€	200,00€	
Les PériPattes		500,00€	100,00€	
Comité départemental HANDI SPORT		500,00€	200,00€	
AICC		300,00€	300,00€	
ECTC cyclisme 24 (convention)			3000,00€	

INFODROITS (convention)			2670,00€	
Harmonie Vent d'ouest (convention)			2103,14€	
ECTC cyclisme 24 (convention) 2017			3000,00€	
INFODROITS (convention) 2017			2670,00€	
Harmonie Vent d'ouest (convention) 2017			2103,14€	
RESERVE			700,00€	
1-Total associations communales	163542,72€	126708,00€	142064,28€	

ASSOCIATIONS HORS COMMUNE

2 - Associations culturelles ou caritatives hors commune	Demande 2018	Proposition	vote
Francas	300,00€	280,00€	
IMR	250,00€	150,00€	
ADEPAPE	250,00€	200,00€	
SANS réserve	1000,00€	1000,00€	
Don du sang Périgueux et Agglomération	100,00€	100,00€	
Amis fond mémoire déportation	200,00€	100,00€	
SOS chats libres	200,00€	50,00€	
ASDASS(maison d'arrêt)	100,00€	100,00€	
Dordogne Palestine	200,00€	100,00€	
Comité de liaison et du prix du concours résistance et Déportation	200,00€	100,00€	
Cerader	100,00€	100,00€	
Comité dép. de la Ligue contre le cancer	100,00€	100,00€	
UNAFAM	150,00€	100,00€	
Comité Départemental Sport Adapté 24	200,00€	200,00€	
Banque Alimentaire	1100,00€	1100,00€	
UDAF 24	500,00€	200,00€	
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	300,00€	100,00€	
Des Boules Aux Nez	100,00€	100,00€	
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	1500,00€	250,00€	
FEMMES SOLIDAIRES	450,00€	450,00€	
2-Total associations hors commune	7300,00	4880,00€	
1-Total associations communales	163542,72€	126708,00	142064,28 €
3-Total subventions 2018		134008,00	310487,00€